



Doc. 16311
27 janvier 2026

Soutenir l'engagement pour une paix globale, juste et durable pour l'Ukraine et la sécurité du continent européen

Amendement¹ n° 21

déposé par la Commission des questions politiques et de la démocratie

Dans le projet de résolution, avant le paragraphe 10.1, insérer le paragraphe suivant:

«à renforcer leur unité et leur engagement en faveur du respect du droit international et du multilatéralisme»

1. 2026 - Première partie de session

